

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE à partir de la question 1/1, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Michel HUYLEBROECK à partir de la question 0/3, Laurent GOVAERT, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Véronique TAVERNIER, Lydie YAP, Delphine MISZTAL, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Julie HENNEBELLE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, , Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Loïc LEBEZ, Myrtille MAERTEN, Déborah ANDRE, Cyprien RICHER.

Ont donné procuration :

Nicolas LE NEINDRE	à	Olivier LECOINTE jusqu'à la question 0/3
Michel HUYLEBROECK	à	Elisabeth MASSE jusqu'à la question 0/2
Régis LOGIER	à	Martine DURIEUX
Louis CRUCHET	à	Didier PARSY

Était absent :

Secrétaire de Séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général-Leclerc - CS 40001 - 59871 Saint-André cedex

03 20 63 07 50 - 03 20 63 07 54 - www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire

LA VILLE
SYMPA.

QUESTION N°3/4

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE CREATION ET DE GESTION DE LA
FOURRIERE POUR ANIMAUX ERRANTS DE LILLE ET SES
ENVIRONS**

La Ville de Saint André est adhérente au Syndicat Intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs.

A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, et conformément aux statuts du syndicat intercommunal, il convient de désigner 2 représentants du conseil municipal au sein du comité syndical qui administre le syndicat intercommunal.

Sont candidats :

Titulaire :

- Martine DURIEUX

Suppléant :

- Danielle SENECHAL

Chaque conseiller Municipal à l'appel de son nom ou de celui de son mandant, dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

La liste a obtenu : 33 voix



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Elisabeth MASSE